



Avis d'audience

Le 19 décembre 2012

Réf. 2012-H-121

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en décembre pour étudier la demande de modification du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau présentée par Énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (ENNB). L'installation est située sur la péninsule Lepreau, au Nouveau-Brunswick.

ENNB a demandé l'inclusion des limites opérationnelles dérivées révisées énumérées à l'annexe A du permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau, ainsi que la mise à jour de l'inventaire en vigueur de substances nucléaires et d'équipement réglementé énumérés à l'annexe B du permis.

La Commission a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de tenir une audience publique pour étudier la demande d'ENNB. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et ENNB.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et pris une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'ENNB ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : (613) 995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca